

Rentrée Scolaire 2026-2027

Fiche de poste

***Conseiller pédagogique
auprès de l'inspectrice de l'éducation nationale
de la circonscription de Saintes***

Poste ouvert à un enseignant du 1^{er} degré public relevant du ministère de l'éducation nationale – titulaire et affecté dans le département de la Charente-Maritime au 1^{er} septembre 2026

Aucune dérogation ne sera accordée

DESCRIPTION DU POSTE

Le conseiller pédagogique est membre de l'équipe de circonscription. Son action est placée sous l'autorité de l'inspectrice de la circonscription de Saintes.

Dans le cadre de ses missions de conseiller pédagogique généraliste, il ou elle travaille en concertation avec les trois autres CPC et les CPD missionnés sur le sud du département. Il ou elle a vocation à :

- Assurer le suivi, l'accompagnement, et le conseil auprès des enseignants titulaires et débutants de la circonscription (T1/T2/contractuels)
- Assurer le conseil aux directeurs et directrices d'école
- Concevoir, animer, évaluer des dispositifs de formation (animations pédagogiques, formations départementales, parcours de formation à distance)
- Participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'accompagnement du plan Français ;
- Participer à des actions départementales de formation initiale et continue ;
- Participer aux réunions d'équipe
- Participer avec l'inspectrice de l'éducation nationale au contrôle des acquis pour les élèves scolarisés en instruction dans la famille
- Participer aux actions et impulsions inter-cycle et inter-degré ; il peut représenter l'IEN en conseil école/collège
- Participer à certaines actions partenariales avec les collectivités et y représenter l'Institution
- Traiter des aspects administratifs et logistiques en lien avec les impulsions pédagogiques mises en œuvre
- Participer à des groupes de travail départementaux
- Participer aux actions de médiation dans la gestion des conflits internes aux équipes et/ou avec les parents ;
- Participer à l'accompagnement de la mise en œuvre de l'école inclusive (accompagner la scolarisation des élèves à besoins particuliers, participer aux équipes éducatives) ;
- Assurer l'accompagnement professionnel des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école ;

- Participer à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles ;
- Participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;
- Participer au protocole d'évaluation d'école en tant qu'évaluateur externe
- Représenter l'IEN à sa demande ;

Dans le cadre de sa mission particulière dédiée aux usages du numérique éducatif,

COMPÉTENCES ET TITRES REQUIS

- Être enseignant du 1^{er} degré. Le CAFIPEMF est requis ou le candidat doit s'engager dans la préparation et l'inscription à l'examen de certification
- Connaître les programmes de manière approfondie et être en mesure de formuler des conseils pédagogiques et didactiques dans chacun des trois cycles de l'école primaire
- Avoir une expérience et une bonne connaissance des usages pédagogiques du numérique éducatif
- Être capable de travailler en équipe, inscrire son action professionnelle dans les axes de pilotage nationaux, académiques, départementaux et de la circonscription, et être en mesure de rendre compte de manière synthétique
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels, les priorités de circonscription
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Savoir adapter son emploi du temps pour se rendre disponible en fonction de contingences imprévues et des urgences

Le conseiller pédagogique est amené à se déplacer dans les écoles de la circonscription avec son véhicule personnel (autorisation de circuler et déclaration de frais de déplacements).

La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des temps de travail se déroulant au-delà du temps de classe

MODALITÉS D'AFFECTATION

- ***L'affectation est à titre définitif à la rentrée scolaire 2026 pour tout titulaire du CAFIPEMF.***
- L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
- La prise de fonction est prévue pour le 1^{er} septembre 2026.

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Traitement Éducation nationale selon le grade et l'échelon, auquel s'ajoutent :

- 27 points de NBI en tant que CPC
- Indemnité de fonction liée à la fonction de conseiller pédagogique (décret n°2012-293 du 29 février 2012).

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Audition devant une commission composée de 2 IEN (Olivier VEILLAT, ADASEN et Sylvie CHARPENTIER, IEN de la circonscription de Saintes) qui se réunira **le vendredi 3 juillet 2026**. Le service de la division du personnel transmettra une convocation par messagerie aux candidats retenus pour les auditions.

Les candidats feront parvenir **pour le mercredi 1^{er} juillet 2026 – 12 h 00 dernier délai** une lettre de motivation et un CV, par courriel exclusivement, aux adresses suivantes ainsi qu'auprès de leur inspecteur(trice) de rattachement actuel lequel devra fournir un avis sur votre candidature :

candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr

sylvie.charpentier@ac-poitiers.fr

ien.sts.ia17@ac-poitiers.fr

olivier.veillat@ac-poitiers.fr

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter :

Sylvie Charpentier, inspectrice de l'Éducation nationale en charge de la circonscription de Saintes à l'adresse suivante sylvie.charpentier@ac-poitiers.fr

PUBLICATION LE 11 JUIN 2026